



D.2025.10.08.2.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Octobre 2025

2 – ATTRACTIVITE

2.4 - M 2025-0051 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition et la conception de la signalétique fixe du réseau Tisséo – Lot n°2 Conception graphique et artistique de pictogrammes cognitifs de reconnaissance des stations de métro – Autorisation de signer le marché avec l'entreprise JESSICA PARADIS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

L'objet de la consultation correspond à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition et la conception de la signalétique fixe du réseau Tisséo.

La consultation a été allotie comme suit :

- M2025-0050 : Lot n°1 Etude et conception de la signalétique fixe du réseau Tisséo
- M2025-0051 : Lot n°2 Conception graphique et artistique de pictogrammes cognitifs de reconnaissance des stations de métro

La présente délibération concerne le lot n°2.

Le marché a pour objet la conception graphique et artistique de pictogrammes cognitifs de reconnaissance des stations de métro pour 22 stations pour intégration dans la signalétique et les autres canaux de diffusion du réseau Tisséo (application, plans, site web...).

Le contrat est un marché ordinaire conclu à prix mixtes et comprend plusieurs phases :

- Phase 1 : Réalisation des pictogrammes du projet Connexion Ligne B (2 pictogrammes)
- Phase 2 : Réalisation des pictogrammes du projet ligne C (20 pictogrammes)

Les prix forfaitaires concernent les phases 1 et 2.

Les prix unitaires concernent d'autres prestations définies dans le CCTP.

Les prestations rémunérées sur la base des prix unitaires du marché feront l'objet de bons de commande. Le montant maximum de la partie à prix unitaires est de 10 000,00€ HT.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat.

La procédure de passation utilisée est la procédure avec négociation soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 20 février 2025 au BOAMP et JOUE, et mis en ligne sur le profil acheteur de Tisséo.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 24 mars 2025 à 12h.

6 candidats ont remis une candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- Candidature 1 : JESSICA PARADIS
- Candidature 2 : INTEGRAL DESIGNERS
- Candidature 3 : Groupement ATIPY/ 630 DEGRES EST
- Candidature 4 : Groupement CELINE VANDERKELEN/ AGATHE BOURDREZ
- Candidature 5 : SYSTRA France
- Candidature 6 : REDHOOD SARL

Aucun pli hors délai n'a été déposé.

Les candidats présentent les capacités suffisantes pour réaliser les prestations.

L'acheteur a décidé de limiter à 5 le nombre de candidats invités à participer à la phase d'offre.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Pertinence des références présentées au regard des références récentes, de dimensions comparables, et de complexité technique équivalente : 70 points ;
- Pertinence des compétences des moyens humains : 30 points.

Deux candidats ont déposé une candidature pour les deux lots. Le règlement de consultation prévoit que les candidats ne peuvent soumettre des offres que pour un seul lot. Les deux candidats concernés ont fait le choix de déposer une offre pour le lot n°1.

En application des critères de sélection des candidatures, les 4 candidats admis à déposer une offre sont les suivants :

- JESSICA PARADIS
- INTEGRAL DESIGNERS
- Groupement CELINE VANDERKELEN/ AGATHE BOURDREZ
- REDHOOD

Le DCE a été envoyé le 12 mai 2025 aux 4 candidats. La date limite de remise des offres était fixée au 11 juin 2025 à 12h.

4 candidats ont remis une offre :

- JESSICA PARADIS
- INTEGRAL DESIGNERS
- Groupement CELINE VANDERKELEN/ AGATHE BOURDREZ
- REDHOOD

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

1. Valeur technique (60 points), divisée en 3 sous-critères pondérés
2. Prix des prestations (40 points), divisé en 2 sous-critères pondérés

La méthode utilisée pour la notation de la valeur technique est la suivante : la meilleure note est affectée de la note maximale 60, les notes intermédiaires sont calculées par la méthode dite proportionnelle à savoir l'application de la note maximale pour l'entreprise qui aurait obtenu la note la plus élevée.

Après avoir reçu les offres initiales, Tisséo Collectivités a engagé des négociations avec les 3 candidats ayant obtenu les trois meilleures notes. Cela a donné lieu à une réunion de négociation le jeudi 10 juillet 2025.

La date limite de remise des offres après négociation a été fixée au 21 juillet 2025.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 29 septembre 2025, attribué ce marché à l'entreprise JESSICA PARADIS pour un montant de 21 655,00 € HT, dont 10 000€HT maximum pour la partie à prix unitaires.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2025-0051 relatif à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition et la conception de la signalétique fixe du réseau Tisséo – Lot n°2 Conception graphique et artistique de pictogrammes cognitifs de reconnaissance des stations de métro avec l'entreprise JESSICA PARADIS pour un montant de 21 655,00 € HT, dont 10 000€ HT maximum pour la partie à prix unitaires.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris les avenants sans incidence financière et la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2025 et suivants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES